

## CONDITIONS DE VENTES

AGENCE IMMOBILIERE 44-45 S.A.R.L au capital de 36130 €

Etablissement habilité tourisme par arrêté préfectoral HA 065 9600 24

RC Tarbes B 340 241 082

Garantie Financière GALIAN 89 Rue de la Boétie 75002 PARIS

Assurance Cabinet de Belem Police N°FRBOTA15127

La réservation d'un séjour auprès de notre Agence implique l'acceptation sans réserve des conditions de vente.

### DUREE

La présente location de pourra être prolongée sans l'accord de l'Agence. Le preneur déclare sur l'honneur que les locaux loués ne lui serviront que de résidences de vacances.

### PRIX

Toute réservation ne donne lieu à une inscription définitive qu'à réception du versement de 25% d'acompte. Le solde doit être payé au plus tard trente jours avant le début du séjour, spontanément et sans réclamation de notre part. L'absence de paiement dans les délais peut être considérée comme une annulation. Nous serons en droit de disposer des hébergements réservés. En cas de réservation moins de trente jours avant le début du séjour, le montant total du prix du séjour est exigible.

### DEPOT DE GARANTIE

A la prise de possession, il sera demandé une caution de 300 € (800 € au Trianon) pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux bien loués, ou aux objets les garantissent, et de bonne exécution du contrat de location notamment en ce qui concerne L'ETAT DE PROPRIETE DES LIEUX LOUES à la fin de la location. Ce dépôt sera restitué par courrier sous 21 jours déduction faite des détériorations, des manquements ainsi que des frais de ménage. A la demande le jour de l'arrivée, un état des lieux contradictoire peut être effectué le jour de départ, la caution peut être alors rendue immédiatement moyennant : 23 €.

### CONDITIONS GENERALES

ANIMAUX : Pour être acceptés, leur présence doit être signalée à la réservation et mentionnée sur le bon d'entrée. Les éventuels suppléments doivent être précisés lors de la réservation et mentionnés.

### FRAIS DE DOSSIER-ASSURANCE

Une somme de 22 € par dossier sera perçue en sus du prix total du séjour et portée au contrat. Les assurances assistance/annulation sont en sus du prix total du séjour et leur pourcentage est porté au contrat.

### PRISE DE POSSESSION

Les prises de possession s'effectuent entre 16 heures et 18 heures plus tard, et les logements sont libérés le dernier jour pour 10 heures. En cas de retard le jour d'arrivée, prière d'aviser le bureau d'accueil. Ce dernier n'est pas tenu de recevoir le client après la fermeture de l'Agence. La prise de possession est reportée à la prochaine ouverture, sans prise en compte d'éventuelles factures d'hôtels, de restaurant, etc...

### TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour sera à régler le jour de la remise des clés : entre 0,65 € et 1,40 € selon le classement du logement par jour et par personne à partir de 18 ans.

### BON D'ENTREE

Exclusivement pour les Agences de Voyages après le paiement du solde, il sera adressé un bon d'entrée ou facture à remettre au bureau d'accueil de votre domicile de vacances. Il comportera la durée du séjour, les prestations incluses et les heures d'ouverture du bureau d'accueil.

### CONDITIONS D'ANNULATION DE RESILIATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes interviendra aux conditions suivantes :

- + de 30 jours avant le départ 100% du montant de la réservation sera remboursé.
- Entre 30 jours et 21 jours avant le départ 75% du montant de la réservation sera remboursé
- Entre 20 jours et 8 jours avant le départ 50% du montant de la réservation sera remboursé.
- De 7 à 2 jours avant le départ 20% du montant de la réservation sera remboursé.
- La veille de l'arrivée aucun remboursement ne sera effectué.

Avec l'inscription de l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation garantie par l'assurance souscrite, le séjour peut être remboursé à 100% (conditions ci-jointes) déduction faite du montant de l'Assurance et des frais de dossier, il faut comprendre l'hébergement et l'ensemble des prestations figurant au contrat.